

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 12 décembre 2018**

N° 11

**Objet : Compétence GEMAPI
Actions 2019**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : Emmanuelle MARTIN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CASA Chantal, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DEORSOLA Jean Paul, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 26), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe (à partir du rapport n° 10), PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

RONDEAU Daniel a donné pouvoir à KARCHE Jean Pierre

Etaient représentés :

AUBERT Serge a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
AYMES Bernard a donné pouvoir à BLANC Michel
BRUN Patricia a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à AILHAUD Régine
CHATARD Gilles a donné pouvoir à FONTAINE Sonia
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VILLARON Bruno
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à PAUL Gilles
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 25)
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
POULEAU Philippe a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle (jusqu'au rapport n° 09)

Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre	MAGAUD Marie José
AILLAUD Sylvie	MUNOZ MALDONADO Julien
AUZET Guy	PAYAN Claude
BALIQUE François	REBOUL Childéric
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques,
BAUDOU MAUREL Marie Anne	SERRA Victor
BOURJAC Jean Marie	SEVENIER Jean,
DE VALCKENAERE Gilles	THONATTE Lionel
FERAUD Maryline	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danièle

**REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2018**

Application agréée E-legitime.com

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération.

Vu la délibération n°15 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 concernant la reprise par Provence Alpes Agglomération des opérations GEMAPI programmées en 2018.

Vu la délibération n°10 de Provence Alpes Agglomération en date du 27 juin 2018 concernant la réalisation de diagnostic sur les cours d'eau « orphelins ».

Il est rappelé que Provence Alpes Agglomération est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1^{er} janvier 2018 et qu'elle a décidé d'exercer cette compétence via les missions confiées aux structures de gestion existantes sur l'Asse, la Bléone, la Durance et le Verdon.

Il est également rappelé que Provence Alpes Agglomération a confié la réalisation de diagnostic sur plusieurs cours d'eau dits « orphelins » aux structures de gestion existantes.

Il est proposé d'examiner les actions GEMAPI envisagées pour l'année 2019. Le projet de programme d'actions GEMAPI 2019 est annexé à la présente délibération. Cette programmation concerne :

1. les cours d'eau présents sur les territoires de compétence des structures de gestion existantes :
 - Asse et affluents
 - Bléone et affluents
 - Durance
 - Verdon et affluents

2. certains cours d'eau dits « orphelins » dont les diagnostics auront suffisamment avancés d'ici à la fin de l'année 2018 pour proposer un programme d'actions en 2019. Ce sont :
 - la Blanche sur les communes de Seyne les Alpes, Montclar, St Martin les Seyne et Selonnet.
 - les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée E-koipite.com

99_DE-004-200067437-20181212-11_12122018

Il est proposé au Conseil communautaire :

D'APPROUVER les opérations du programme d'actions GEMAPI à mener en 2019, annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Madame la Présidente à signer les différents actes nécessaires à l'application de ce programme.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

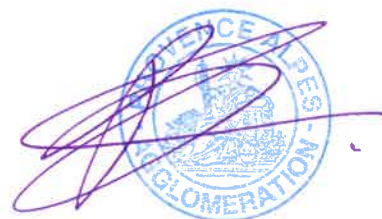
Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2018

Application agréée e-legalite.com

99_DE-004-200067437-20181212-11_12122018